



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Carmila a émis avec succès un emprunt obligataire de 300 m€ de maturité 6,5 années avec un coupon de 1,625% qui lui permet d'optimiser son profil de dette à des conditions attractives

Boulogne-Billancourt, le 24 novembre 2020

Carmila annonce le succès ce jour de son émission obligataire de 300m€ à échéance 6,5 ans soit au 31 mai 2027. Le coupon annuel de cette émission est de 1,625%. Le livre d'ordre s'est établi à 1,65 milliard d'euros soit un taux de sursouscription de 5,5 fois qui a permis à Carmila d'émettre avec un taux attractif par rapport au niveau de quotation de ses emprunts obligataires secondaires et de placer ses obligations auprès d'investisseurs de premier plan.

Le produit de cette émission permet à Carmila de procéder au remboursement de 96.7m€ de ses obligations à échéance 2023 et 2024 ayant été apportées à l'appel d'offre lancé le 16 novembre et clôturé le 20 novembre 2020.

Il permet par ailleurs à Carmila de procéder à un remboursement partiel de son emprunt bancaire arrivant à échéance en juin 2024.

Grâce à cette opération, Carmila démontre une nouvelle fois sa capacité à accéder à des conditions de financement attractives. Par ailleurs, Carmila illustre sa gestion dynamique de la dette en (1) optimisant ses échéances obligataires (2) limitant l'excès de trésorerie généré par l'opération et (3) maîtrisant le coût de financement.

CONTACT INVESTISSEURS ET ANALYSTES

Florence Lonis – Secrétaire Générale
florence_lonis@carmila.com
+33 6 82 80 15 64

CONTACT PRESSE

Morgan Lavielle - Directeur Communication
morgan_lavielle@carmila.com
+33 6 87 77 48 80

CALENDRIER FINANCIER

17 février 2021 (après clôture des marchés) : Publication des résultats de l'exercice 2020

18 février 2021 (9h00) : Réunion d'Information Financière

22 avril 2021 (après clôture des marchés) : Publication d'information Financière pour le 1er trimestre 2021

28 juillet 2021 (après clôture des marchés) : Publication des résultats du 1er semestre 2021

29 juillet 2021 (14h30) : Réunion d'Information Financière

À PROPOS DE CARMILA

Troisième société cotée de centres commerciaux en Europe Continentale, Carmila a été créée par Carrefour et de grands investisseurs institutionnels en vue de transformer et valoriser les centres commerciaux attenants aux magasins Carrefour en France, Espagne et Italie. Au 30 juin 2020, son portefeuille était constitué de 215 centres commerciaux, leaders sur leur zone de chalandise, et valorisés à 6,2 milliards d'euros. Plaçant la proximité au cœur de toutes ses actions, Carmila a pour ambition de simplifier la vie et d'améliorer le quotidien des commerçants et des clients au cœur de tous les



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

territoires. Animées par une véritable culture commerçante, ses équipes intègrent l'ensemble des expertises dédiées à l'attractivité de ses actifs : opérations, direction de centre, commercialisation, marketing digital local, new business et RSE.

Carmila est cotée au compartiment A sur Euronext-Paris sous le symbole CARM. Elle bénéficie du régime des sociétés d'investissements immobiliers cotées (« SIIC »).

Le 18 septembre 2017, Carmila intégrait les indices FTSE EPRA/NAREIT Global Real Estate (EMEA Region).

Le 24 septembre 2018, Carmila intégrait les indices Euronext CAC Small, CAC Mid & Small et CAC All-tradable.

AVERTISSEMENT

Certaines déclarations figurant dans ce document ne se rapportent pas à des faits historiquement avérés, mais constituent des projections, estimations et autres données à caractère prévisionnel basées sur l'opinion des dirigeants. Ces déclarations traduisent les opinions et hypothèses qui ont été retenues à la date à laquelle elles ont été faites. Elles sont sujettes à des risques et incertitudes connus et inconnus à raison desquels les résultats futurs, la performance ou les événements à venir peuvent significativement différer de ceux qui sont indiqués ou induits dans ces déclarations. Nous vous invitons à vous référer au Document d'enregistrement universel de Carmila le plus récent déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers pour obtenir des informations complémentaires concernant ces facteurs, risques et incertitudes. Carmila n'a aucunement l'intention ni l'obligation de mettre à jour ou de modifier les déclarations à caractère prévisionnel susvisées. Carmila ne peut donc être tenue pour responsable des conséquences pouvant résulter de l'utilisation qui serait faite de ces déclarations.